

Qualité, Hygiène, Santé, Sécurité et environnement

Recyclage autorisation de conduite de chariots automoteurs

Catégorie 1A, 2B, 3 et 5 - Selon l'article R.4323-55 du code du travail



Attestation de formation

Lieu(x):

Moirans

Durée:

Délais d'accès :

entrée permanente suivant les disponibilité

Les + de la formation

En Intra Entreprise adaptation de la formation aux conditions d'utilisation du chariot par le salarié concerné

Prérequis :

Avoir 18 ans minimum Avoir réalisé une formation initiale à l'utilisation d'un chariot

Méthodes et moyens pédagogiques :

Formation active et participative s'appuyant sur des exemples issus de l'entreprise, pratique de la manutention sur le ou les chariots.

Outils: livret de formation, chariots, palettier, charges, plans inclinés, camion ou autre équipement permettant l'évolution sur plan incliné, le chargement latéral

Modalités de suivi et d'évaluation :

Attestation de présence Attestation des acquis de la Formation permettant la délivrance d'une autorisation de conduite par l'employeur

Intervenants:

Evaluation annuelle des intervenants selon notre processus qualité ISO 9001

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participant seront capables de :

- Enoncer les obligations que lui impose la réglementation
- Assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot
- Réaliser les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot

PROGRAMME

Enoncer les obligations que lui impose la réglementation :

- La réglementation
- Droit et responsabilité du cariste, de l'employeur, le droit d'alerte et de retrait
- Les enjeux prévention liés à la conduite de chariot : statistiques et coûts d'accidents du travail

Assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort :

- Les vérifications à la prise de poste,
- les vérifications journalières, hebdomadaires
- les opérations de maintenance de 1er niveau

Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot :

- Les organes de service et dispositifs de sécurité
- Les paramètres influençant la stabilité du chariot et sa distance de freinage
- L'identification des risques liée à l'opération de manutention
- Les principaux facteurs d'accidents pouvant se produire lors de l'utilisation d'un chariot
- Les dispositifs de protection du conducteur sur le chariot
- Les pictogrammes et les panneaux de signalisation routière
- Les symboles des produits dangereux, les risques liés à leur manutention et leur stockage
- L'interdiction liée au transport ou à l'élévation de personne

Réaliser les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot :

- La vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention à réaliser
- La réalisation des opérations de prise de poste, de fin de poste et de maintenance de 1er niveau
- La conduite du chariot
- L'opération de manutention

Pour cette formation, il faut obligatoirement venir muni des EPI : gants, chaussures, vêtements

ORGANISATION

Interentreprises, Intra-entreprise

